

3 MAI 2010



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 3 mai 2010 à 20 h au gymnase de l'école primaire Saint-Vincent-Ferrier, au 125 rue d'Adamsville à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**MARIE-CLAUDE CABANA  
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ  
JACQUES LAPENSÉE  
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Le siège de conseiller du district numéro 1 est vacant.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2010-05-223 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mai 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2010-05-224 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2010
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### 3 MAI 2010

- 2010-05-225 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 avril 2010
- N.M 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois avril 2010
- 2010-05-226 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2010
- 2010-05-227 3.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 avril 2010
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2010-05-228 4.1 Autorisation pour le déplacement de certains élus dans le cadre du plan de développement et d'occupation durable de son territoire
- 2010-05-229 4.2 Participation des femmes membres du Conseil au 11e colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est
- 5. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 2010-05-230 5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de prévoir les règles applicables à l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis
- 2010-05-231 5.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-63-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de prévoir les règles applicables à l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis »
- 2010-05-232 5.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier le rapport espace bâti/terrain applicable à une résidence unifamiliale isolée dans la zone R05-465 (Rive Gauche)
- 2010-05-233 5.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-64-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier le rapport espace bâti/terrain applicable à une résidence unifamiliale isolée dans la zone R05-465 (Rive gauche)»
- 2010-05-234 5.5 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 859-2002, tel qu'amendé, afin d'abroger les dispositions relatives à la tarification qu'il comprend à son article 15
- 6. RÈGLEMENTS**
- 2010-05-235 6.1 Adoption du règlement numéro 876-62-2010 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone R01-149 à même une partie de la zone H01-

### 3 MAI 2010

148 »

#### 7. AFFAIRES COURANTES

##### 7.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2010-05-236 7.1.1 Adoption des états financiers de Transport adapté pour nous inc. au 31 décembre 2009

2010-05-237 7.1.2 Adoption des amendements budgétaires au 30 avril 2010

2010-05-238 7.1.3 Appropriation à même le surplus accumulé pour le plan de développement durable

##### 7.2 TRAVAUX PUBLICS

2010-05-239 7.2.1 Adjudication du contrat pour l'entretien mécanique aux Ateliers municipaux avec une unité mécanique mobile

##### 7.3 URBANISME

2010-05-240 7.3.1 Autorisation pour l'installation de kiosques temporaires sur le terrain du centre culturel Saint-John par les commerçants touchés par les travaux d'infrastructure de la rue Shefford

2010-05-241 7.3.2 Cession de terrains avec Immobilier Ski Bromont inc pour la réalisation du projet Les Versants boisés

##### 7.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME

2010-05-242 7.4.1 Autorisation de signature d'une entente avec le Club de soccer de Bromont inc. pour la saison 2010

2010-05-243 7.4.2 Autorisation de signature d'une entente avec le Réseau admission SEC pour la vente de billets pour l'évènement Carnivàle Lune Bleue

##### 7.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2010-05-244 7.5.1 Adjudication du contrat pour le recyclage de véhicules routiers provenant de la fourrière municipale

2010-05-245 7.5.2 Adoption d'un modèle d'entente relative aux aires de stationnement privées du territoire de la Ville de Bromont et autorisation de signature de ladite entente

##### 7.6 GREFFE

2010-05-246 7.6.1 Autorisation de signature d'une entente avec le ministère des Transports du Québec relativement aux travaux de balayage des chaussées et l'enlèvement des débris et le nettoyage des puisards et regards pour les routes 139, 241, boulevard Pierre-Laporte et

### 3 MAI 2010

boulevard Bromont

- 2010-05-247 7.6.2 Ratification de la signature du protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement au programme de renouvellement des conduites (programme PRECO)
- 2010-05-248 7.6.3 Amendement à la résolution numéro 2009-10-457 et autorisation de signature d'une entente de location et d'une résolution de dette avec 9135-7988 Québec inc.
- 7.7 ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 2010-05-249 7.7.1 Acquisition d'une servitude pour l'implantation de deux lampadaires, touchant deux parties du lot 2 591 285, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, dans le cadre du projet de réfection de la rue Shefford
- 2010-05-250 7.7.2 Acquisition d'une servitude pour l'implantation d'une borne d'incendie, touchant une partie des lots 2 591 276 et 2 591 277, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, dans le cadre du projet de réfection de la rue Shefford
- 2010-05-251 7.7.3 Acquisition d'une servitude pour l'implantation d'une borne d'incendie, touchant une partie du lot 2 591 280, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, dans le cadre du projet de réfection de la rue Shefford
- 2010-05-252 7.7.4 Acquisition d'une servitude pour l'implantation d'une borne d'incendie, touchant une partie du lot 2 591 315, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, dans le cadre du projet de réfection de la rue Shefford
- 2010-05-253 7.7.5 Acquisition d'une servitude pour l'implantation de deux lampadaires et d'une borne d'incendie, touchant des parties du lot 2 591 329, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, dans le cadre du projet de réfection de la rue Shefford
- 2010-05-254 7.7.6 Acquisition d'une servitude pour l'implantation de trois bollards, touchant une partie du lot 2591 402, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, dans le cadre du projet de réfection de la rue Shefford

#### 7.8 DIRECTION GÉNÉRALE

### **8. AFFAIRE DU PERSONNEL**

- N.M. 8.1 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

### **9. DIVERS**

### 3 MAI 2010

- |             |            |  |
|-------------|------------|--|
| 2010-05-255 | 9.1        | Sollicitation financière - Club d'âge d'or d'Adamsville  |
| 2010-05-256 | 9.2        | Renouvellement au Réseau d'Information municipale  |
| 2010-05-257 | 9.3        | Autorisation pour le déplacement d'une murale du circuit patrimonial sis au 871, rue Shefford  |
| 2010-05-258 | 9.4        | Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles  |
| 2010-05-259 | 9.5        | Demande au ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux du pont Patenaude dans les plus brefs délais   |
|             | <b>10.</b> | <b><u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u></b>   |
| N.M.        | 10.1       | Dépôt d'un avis de demandes relatives à un permis ou à une licence de la Régie des alcools, des courses et des jeux et dépôt du rapport du technicien chef inspecteur de la Ville                |
| N.M.        | 10.2       | Lettre et extrait de procès-verbal de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs relativement à la simultanéité de l'élection scolaire et municipale  |
| N.M.        | 10.3       | Lettre de l'Union des municipalités du Québec relativement à la demande d'aide financière de la Ville de Bromont dans le dossier l'opposant à IBM Canada Ltée                                    |
| N.M.        | 10.4       | Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 20 avril 2010  |
| N.M.        | 10.5       | Lettre de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska relativement à la convocation à l'assemblée générale annuelle de CARTHY inc.  |
| N.M.        | 10.6       | Lettre et extrait du procès-verbal de la Fédération québécoise des municipalités relativement à la demande d'aide financière de la Ville de Bromont dans le dossier l'opposant à IBM Canada Ltée |
|             | <b>11.</b> | <b><u>VARIA</u></b>  |
| N.M.        | <b>12.</b> | <b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>   |
| 2010-05-262 | <b>13.</b> | <b><u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u></b>   |

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

**3 MAI 2010**

RICHARD JOYAL

**2010-05-223**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 3 mai 2010 avec les modifications suivantes :

- D'ajouter au VARIA le sujet 11.1 intitulé « Appropriation à même la réserve financière pour le remplacement du remblai des conduites existantes dans le prolongement de la rue des Lilas » ; et
- D'ajouter au VARIA le sujet 11.2 intitulé « Participation au colloque annuel du Réseau Les Arts et la Ville ».

**ADOPTÉE**

**2010-05-224**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 AVRIL 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal du 19 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 19 avril 2010 sans modification.

**ADOPTÉE**

**3 MAI 2010**

**2010-05-225**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL  
2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer, au 30 avril 2010, au montant de **DEUX MILLIONS TREIZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTS (2 013 394,82 \$)** à payer par le fonds d'administration; ladite liste se détaille comme suit :

Compte à payer :	<b>552 952,59 \$</b>
Caisse déboursés :	<b>1 182 847,92 \$</b>
Paies versées le:	
-8 avril 2010	<b>130 698,76 \$</b>
-22 avril 2010	<b>146 895,55 \$</b>

**Faits saillants :**

Numéro de chèque	Description
35326	Paielement de 64 203,30\$ à la MRC Haute-Yamaska pour la contribution à la maison du tourisme et au réseau de pistes cyclables (CARTHY).
35342	Paielement de 122 444,75\$ à Valeurs mobilières Banque Laurentienne pour l'échéance d'une dette.
35364	Paielement de 149 143,33\$ à la C.S.S.T. pour la cotisation 2010.
35414	Paielement de 41 805,00\$ à la MRC Haute-Yamaska pour une compensation liée au décret.
35427	Paielement de 257 181,25\$ à la Caisse Populaire Desjardins Haute-Yamaska pour l'échéance d'une dette.
35439	Paielement de 27 979,13\$ à Dufresne Hébert Comeau avocats pour des honoraires dans le dossier de la contestation d'évaluation d'IBM.
35538	Paielement de 34 652,63\$ à BPR-Infrastructures inc. pour des honoraires en ingénierie.
35567	Paielement de 45 086,87\$ à Rona Lévesque pour l'achat de matériaux pour la construction d'un abri pour entreposage aux ateliers municipaux.
35641	Paielement de 39 520,39\$ à Teknika-HBA inc. pour de la surveillance de chantiers.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**3 MAI 2010**

**N.M**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
D'AVRIL 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mars 2010. La valeur des permis émis durant le mois d'avril 2010 se chiffre à **CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE MILLE DOLLARS (5 904 000 \$)**.

**2010-05-226**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
13 AVRIL 2010**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 13 avril 2010.

**ADOPTÉE**

**2010-05-227**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
27 AVRIL 2010**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 avril 2010 ;



**3 MAI 2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 27 avril 2010.

**ADOPTÉE**

**2010-05-228**

**AUTORISATION POUR LE DÉPLACEMENT DE CERTAINS ÉLUS  
DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET  
D'OCCUPATION DURABLE DE SON TERRITOIRE**

ATTENDU QU'un comité de coordination a été créé, lequel est composé de la mairesse, de la conseillère responsable du dossier environnement et du développement durable ainsi que du directeur de l'organisation territoriale et du développement durable;

ATTENDU QUE ce comité prépare les actions qui devront être mises en place pour réaliser le plan de développement et d'occupation durable de son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Collingwood en Ontario a réalisé un plan de développement durable et que ce plan est actuellement en application;

ATTENDU QUE la Ville de Collingwood en Ontario présente des similitudes avec la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du comité pour le développement durable désirent se rendre à Collingwood en Ontario dans le but de rencontrer les responsables du plan de développement durable ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le déplacement de la Mairesse et de la conseillère responsable du dossier environnement et du développement durable afin de rendre visite aux responsables du plan de développement durable de la Ville de Collingwood en Ontario, et ce, pour un montant n'excédant pas **DEUX MILLE DOLLARS** (2 000 \$), excluant les taxes.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant à même une appropriation au surplus et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**3 MAI 2010**

**ADOPTÉE**

**2010-05-229**

**PARTICIPATION DES FEMMES MEMBRES DU CONSEIL AU 11<sup>E</sup>  
COLLOQUE DU RÉSEAU DES ÉLUES MUNICIPALES DE LA  
MONTÉRÉGIE EST**

ATTENDU QUE le 11<sup>e</sup> colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) aura lieu le vendredi 7 mai 2010 à Saint-Jean-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) offre un soutien qui permet le réseautage et l'accès à des formations pour toutes les femmes élues du territoire de la Montérégie Est ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les femmes membres du Conseil à participer au 11<sup>e</sup> colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME), lequel aura lieu le vendredi 7 mai 2010 à Saint-Jean-sur-Richelieu.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer les frais d'inscription de **CENT DOLLARS (100 \$)** par élue, les frais de déplacement et tous les autres frais inhérents à la participation des femmes membres du Conseil à audit colloque.

**ADOPTÉE**

**2010-05-230**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PRÉVOIR  
LES RÈGLES APPLICABLES À L'AGRANDISSEMENT D'UN USAGE  
DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS**

Madame la conseillère **MARIE-CLAUDE CABANA** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 876-63-2010 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de prévoir les règles applicables à

**3 MAI 2010**

l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis» sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de prévoir les règles applicables à l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors des adoptions des projets du règlement et lors de l'adoption du règlement attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

**ADOPTÉE**

**2010-05-231**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-63-2010 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PRÉVOIR LES RÈGLES APPLICABLES À L'AGRANDISSEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du premier projet de règlement de règlement numéro 876-63-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de prévoir les règles applicables à l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis » et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2010-05-230, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 mai 2010, par Madame la conseillère **MARIE-CLAUDE CABANA**, lequel avis de motion dispense de procéder à la lecture à l'adoption des projets de règlement et à l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible à la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-63-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de prévoir les règles applicables à l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis ».

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit premier projet de règlement.

**3 MAI 2010**

**ADOPTÉE**

**2010-05-232**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU’AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LE RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN APPLICABLE À UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA ZONE R04-465 (RIVE GAUCHE)**

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l’effet que le règlement numéro 876-64-2010 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu’amendé, afin de modifier le rapport espace bâti/terrain applicable à une résidence unifamiliale isolée dans la zone R04-465 (Rive Gauche)» sera présenté pour adoption lors d’une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de modifier le rapport espace bâti/terrain applicable à une résidence unifamiliale isolée dans la zone R04-465 (Rive Gauche).

Dispense de lecture du règlement est demandée lors des adoptions des projets du règlement et lors de l’adoption du règlement attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

**ADOPTÉE**

**2010-05-233**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-64-2010 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU’AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LE RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN APPLICABLE À UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA ZONE R04-465 (RIVE GAUCHE) »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du premier projet de règlement de règlement numéro 876-64-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu’amendé, afin de modifier le rapport espace bâti/terrain applicable à une résidence unifamiliale isolée dans la zone R04-465 (Rive gauche) » et déclarent l’avoir lu ;

**3 MAI 2010**

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2010-05-232, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 mai 2010, par Madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ**, lequel avis de motion dispense de procéder à la lecture à l'adoption des projets de règlement et à l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible à la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-64-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier le rapport espace bâti/terrain applicable à une résidence unifamiliale isolée dans la zone R04-465 (Rive gauche) ».

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit premier projet de règlement.

**ADOPTÉE**

**2010-05-234**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 859-2002, TEL  
QU'AMENDÉ, AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES À  
LA TARIFICATION QU'IL COMPREND À SON ARTICLE 15**

Madame la conseillère **MARIE-CLAUDE CABANA** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 859-02-2010 intitulé «Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 859-2002, tel qu'amendé, afin d'abroger les dispositions relatives à la tarification qu'il comprend à son article 15» sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet d'abroger les dispositions relatives à la tarification qu'il comprend à son article 15.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors des adoptions des projets du règlement et lors de l'adoption du règlement.

**ADOPTÉE**

**3 MAI 2010**

**2010-05-235**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-62-2010 INTITULÉ : «  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R01-149 À  
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-148 »**

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du règlement numéro 876-62-2010 a été donné, sous le numéro 2010-03-123, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 mars 2010, par Madame la conseillère **ANIE MARIE-CLAUDE CABANA** ;

ATTENDU l'adoption du premier projet conformément à la résolution 2010-03-124 ;

ATTENDU l'adoption du second projet conformément à la résolution 2010-04-158 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-62-2010 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone R01-149 à même une partie de la zone H01-148 ».

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit règlement.

**ADOPTÉE**

**2010-05-236**

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE TRANSPORT ADAPTÉ  
POUR NOUS INC. AU 31 DÉCEMBRE 2009**

ATTENDU QUE la Conseil a adopté la résolution numéro 2008-11-576 afin de nommer l'organisme Transport adapté pour nous inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté sur le territoire de la Ville de Bromont ;

**3 MAI 2010**

ATTENDU QUE le Conseil doit adopter les états financiers de l'organisme au 31 décembre 2009 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de l'organisme au 31 décembre 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter les états financiers de Transport adapté pour nous inc. au 31 décembre 2009.

**ADOPTÉE**

**2010-05-237**

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2010**

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le directeur des finances et trésorier en date du 30 avril 2010 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 30 avril 2010; ladite liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

**ADOPTÉE**

**2010-05-238**

**APPROPRIATION À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ POUR LE  
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**3 MAI 2010**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire élaborer et mettre en place un plan de développement et d'occupation durable de son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a formulé une demande de financement de **CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000 \$)** au Fond municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités;

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2010, les élus avaient prévu qu'une somme de **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$)** serait appropriée au surplus afin de rendre disponibles les ressources pour l'élaboration dudit plan ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'appropriation d'une somme de **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$)** à même le surplus accumulé, pour l'élaboration du plan de développement durable.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-05-239**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉCANIQUE  
AUX ATELIERS MUNICIPAUX AVEC UNE UNITÉ MÉCANIQUE  
MOBILE**

ATTENDU QUE le poste d'aide-mécanicien au Service des travaux publics est présentement vacant;

ATTENDU QUE d'ici le dépôt d'un rapport sur le diagnostic organisationnel du Service des travaux publics, la Ville doit assurer l'entretien mécanique de sa flotte de machineries et véhicules;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé, conformément aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à un appel d'offres par voie d'invitation pour l'entretien mécanique aux Ateliers municipaux avec une unité mécanique mobile;

ATTENDU QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner;



**3 MAI 2010**

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues à l'ouverture des soumissions le 29 avril 2010:

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>TAUX HORAIRE (EXCLUANT LES TAXES)</b>
Mécanique Mobile Bromont inc.	55 \$
Atelier de mécanique mobile de l'Estrie enr.	44 \$

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour l'entretien mécanique aux Ateliers municipaux avec une unité mécanique mobile au plus bas soumissionnaire conforme, soit Atelier de mécanique mobile de l'Estrie enr., et ce, pour un taux horaire de **QUARANTE-QUATRE DOLLARS (44 \$)** de l'heure, excluant les taxes.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-05-240**

**AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE KIOSQUES  
TEMPORAIRES SUR LE TERRAIN DU CENTRE CULTUREL SAINT-  
JOHN PAR LES COMMERÇANTS TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX  
D'INFRASTRUCTURE DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructure sont effectués sur le tronçon de la rue Shefford situé entre le chemin de Gaspé et la rue Legault;

ATTENDU QUE pendant ces travaux, l'accès de la clientèle à certains commerces de la rue Shefford est perturbé ;

ATTENDU QUE la Ville dispose d'un emplacement situé entre le centre culturel Saint-John et la rue John-Savage qui pourrait être utilisé en partie aux fins d'y installer des kiosques de vente temporaires ;

ATTENDU QUE le fait de permettre aux commerçants d'utiliser cet espace pour y installer des kiosques temporaires pourrait contribuer à atténuer l'impact des travaux sur leurs activités commerciales ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**

3 MAI 2010

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les commerçants qui exploitent des établissements commerciaux sur la rue Shefford et affectés par les travaux d'infrastructure à installer des kiosques temporaires dans l'espace montré au plan suivant :



**3 MAI 2010**

De limiter les heures d'ouverture desdits kiosques aux heures d'ouverture des commerces prévues par la loi.

D'assujettir cette autorisation à l'obligation que chaque commerçant qui désire installer un kiosque temporaire obtienne de la Ville un certificat d'autorisation temporaire.

De délivrer sans frais lesdits certificats d'autorisation.

De limiter à 30 m<sup>2</sup>, la superficie au sol qu'un même commerçant peut occuper pour y exercer ses activités commerciales.

De limiter cette autorisation à la période des travaux d'infrastructure de la rue Shefford, soit à compter de l'adoption de la présente résolution jusqu'à la fin des travaux, le ou autour du 16 juillet 2010.

D'aviser les commerçants affectés par les travaux de la présente résolution.

D'aviser les commerçants qu'ils doivent s'assurer de préserver la propreté du site qu'ils occupent.

D'aviser les commerçants intéressés qu'ils sont les seuls responsables de l'aménagement et de l'enlèvement de ces kiosques.

**ADOPTÉE**

**2010-05-241**

**CESSION DE TERRAINS AVEC IMMOBILIER SKI BROMONT INC  
POUR LA RÉALISATION DU PROJET LES VERSANTS BOISÉS**

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des lots 3 163 792 (2846,3 m<sup>2</sup>) et 3 163 772 du cadastre du Québec (5981 m<sup>2</sup>) qui correspondent à des emprises de rues projetées antérieurement.

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du lot 3 163 794 (4661 m<sup>2</sup>) qui correspond à l'emprise de la ceinture de randonnée qu'il est prévu de déplacer.

ATTENDU QUE Immobilier Ski Bromont inc désire acquérir les lots mentionnés aux alinéas précédents afin de les intégrer au développement immobilier Les Versants boisés, lequel a fait l'objet d'un protocole d'entente avec la Ville de Bromont.

ATTENDU QUE les lots 3 163 792 et 3 163 772 du cadastre du Québec correspondent dans leur presque totalité à des emprises de rues qui ont été déplacées en vertu du protocole d'entente mentionné à l'alinéa précédent.

**3 MAI 2010**

ATTENDU QUE le lot 3 163 794 du cadastre du Québec correspond à l'emprise de la ceinture de randonnée, qu'elle est déplacée et que la nouvelle emprise doit être cédée à la Ville pour fins de parc, de terrain de jeux et d'espace naturel et qu'il est nécessaire que le promoteur cède à la Ville une superficie de terrain équivalente, soit 4661,6 m<sup>2</sup>.

ATTENDU QUE Immobilier Ski Bromont inc est propriétaire du lot 4 056 640 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 494,0 m<sup>2</sup>, et du lot 2 931 076 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2435,1 m<sup>2</sup>, pour une superficie totale de 5929,1 m<sup>2</sup>.

ATTENDU QUE la Ville est disposée à céder à Immobilier Ski Bromont inc, les lots 3 163 792 et 3 163 772 du cadastre du Québec pour la somme d'un (1) dollar.

ATTENDU QUE la Ville est disposée à céder à Immobilier Ski Bromont inc, le lot 3 163 794 pourvu que Immobilier Ski Bromont inc lui cède en échange une superficie équivalente de terrain, soit 4661,6 m<sup>2</sup>.

ATTENDU QUE Immobilier Ski Bromont inc est disposée à céder à la Ville les lots 4 056 640 et 2 931 076 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 5929,1 m<sup>2</sup>, et que la Ville est disposée à accepter cette cession.

ATTENDU QUE la superficie qui serait ainsi cédée par Immobilier Ski Bromont inc excède de 1267,5 m<sup>2</sup>, celle du terrain cédé par la Ville.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser Immobilier Ski Bromont inc à faire préparer, à ses frais, un acte visant la cession des lots 3 163 792 et 3 163 772 du cadastre du Québec à Immobilier Ski Bromont inc par la Ville de Bromont, le tout pour la somme d'un (1) dollar.

D'autoriser Immobilier Ski Bromont inc à faire préparer, à ses frais, un acte visant la cession du lot 3 163 794 du cadastre du Québec à Immobilier Ski Bromont inc par la Ville de Bromont, le tout conditionnellement à la cession des lots 4 056 640 et 2 931 076 du cadastre du Québec à la Ville de Bromont par Immobilier Ski Bromont inc.

D'autoriser Immobilier Ski Bromont inc à faire préparer, à ses frais, un acte, visant la cession des lots 4 056 640 et 2 931 076 du cadastre du Québec à la Ville de Bromont par Immobilier Ski Bromont inc.

D'autoriser Immobilier Ski Bromont inc à faire préparer, à ses frais, un acte visant la cession des lots 3 163 792, 3 163 772 et 3 163 794 du cadastre du Québec à Immobilier Ski Bromont inc par la Ville de Bromont.

**3 MAI 2010**

De faire porter au crédit de Immobilier Ski Bromont inc la superficie excédentaire de 1267,5 m2 à titre de contribution pour fins de parc, de terrain de jeux et d'espace naturel.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte de cession.

**ADOPTÉE**

**2010-05-242**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE CLUB DE SOCCER DE BROMONT INC. POUR LA SAISON 2010**

ATTENDU QUE le Club de soccer de Bromont inc. est un organisme dont le service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme a vérifié la conformité;

ATTENDU QUE le Club de soccer de Bromont inc. a soumis une demande, en date du 14 avril 2010 pour l'utilisation gratuite des installations sportives nécessaire à la réalisation du programme de soccer récréatif à Bromont pour la saison 2010 ;

ATTENDU QUE le Club de soccer de Bromont inc. encadre le soccer récréatif à la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose des installations sportives demandées;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite répondre à la demande d'utilisation d'installations sportives du Club de soccer de Bromont inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente soumis par le service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice intérimaire du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme à signer l'entente soumise au Conseil municipal avec le Club de soccer de Bromont inc. afin de permettre à cette dernière d'utiliser gratuitement les installations sportives nécessaire à la réalisation du programme de soccer récréatif à Bromont pour la saison en 2010 ; ladite entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**3 MAI 2010**

**ADOPTÉE**

**2010-05-243**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE  
RÉSEAU ADMISSION SEC POUR LA VENTE DE BILLETS POUR  
L'ÉVÈNEMENT CARNIVÀLE LUNE BLEUE**

ATTENDU QUE le Conseil a accepté la tenue l'évènement Carnivàle Lune Bleue sur le site du marché aux puces de Bromont, et ce, conformément à la résolution numéro 2010-03-139 ;

ATTENDU QUE Carnivàle Lune Bleue a une entente avec le Réseau Admission SEC pour la vente de ses billets ;

ATTENDU l'entente intitulée «Convention d'exploitation d'un comptoir admission » soumise par Réseau Admission SEC à Ville de Bromont pour la vente des billets de l'évènement Carnivàle Lune Bleue au Bureau d'accueil touristique de Bromont, et ce, afin de faciliter l'achat de billets, tant pour les citoyens que pour les touristes ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite entente soumise ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autorisé la commissaire touristique à signer l'entente intitulée « Convention d'exploitation d'un comptoir admission » avec Réseau Admission SEC, et ce, afin de permettant la vente de billets pour Carnivàle Lune Bleue au Bureau d'accueil touristique de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2010-05-244**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE RECYCLAGE DE  
VÉHICULES ROUTIERS PROVENANT DE LA FOURRIÈRE  
MUNICIPALE**

**3 MAI 2010**

ATTENDU QUE le service de police de la Ville peut saisir des véhicules, et ce, conformément aux articles Code de la sécurité routière ;

ATTENDU QUE si le véhicule saisi par le service de police est d'une valeur de DEUX MILLE CINQ CENTS (2 500 \$) et moins et qu'il n'est pas réclamé par le propriétaire, la Société de l'assurance automobile du Québec peut notamment le donner à la Ville en paiement de sa créance pour les frais de remorquage et de garde, et ce, suivant les dispositions du Code de la sécurité routière ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à une demande de prix pour le recyclage de véhicules routiers transférés par la Société de l'assurance automobile du Québec à la Ville, et ce, pour une période de un (1) an à compter de l'adjudication du contrat par le Conseil municipal ;

ATTENDU QUE le Ville de Bromont a fait parvenir une recherche de prix auprès de neuf (9) entreprises recycleurs en fonction de conditions générales et que cinq (5) commerçants ont fourni un prix unitaire :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>PRIX UNITAIRES (excluant les taxes applicables et les frais de transaction)</b>
Pièces d'autos Samson inc.	187 \$
Pièces d'autos L.F. inc.	184 \$
Les entreprises Denis Paré auto inc.	175 \$
Pièces d'autos Dunham inc.	170 \$
Le Centre d'autos Poulin inc.	125 \$

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour le recyclage des véhicules routiers provenant des transferts de la Société de l'assurance automobile du Québec à la Ville de Bromont, conformément au Code de sécurité routière, à l'entreprise offrant le prix unitaire le plus élevé, soit Pièces d'autos Samson inc., pour une période de (1) an à compter de l'adoption de la présente, pour un prix unitaire de **CENT QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS (187,00\$)**, excluant les taxes applicables et les frais de transaction du véhicule à la Société de l'assurance automobile du Québec.

QUE l'adjointe administrative du service de police soit autorisée à effectuer les transactions à la Société de l'assurance automobile du Québec avec Pièces d'Autos Samson inc..

**ADOPTÉE**

**2010-05-245**

**3 MAI 2010**

**ADOPTION D'UN MODÈLE D'ENTENTE RELATIVE AUX AIRES DE  
STATIONNEMENT PRIVÉES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE  
BROMONT ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LADITE  
ENTENTE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut par règlement régir, après avoir obtenu le consentement du propriétaire, les aires de stationnement privées, et ce, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU QUE certains commerçants désirent prendre entente avec la Ville de Bromont à cet effet ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du modèle d'entente qui sera signé avec les divers propriétaires d'aires stationnement privées ;

ATTENDU QUE les ententes entre la Ville de Bromont et les propriétaires d'aires de stationnement privées seront applicables suite à l'adoption du règlement numéro 965-2009 par le Conseil lors de l'une de ses séances subséquentes;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le modèle d'entente soumis à être signé avec les divers propriétaires d'aires de stationnement privés ; lequel modèle d'entente est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur du service de police ou son adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, toutes les ententes relatives aux aires de stationnement privées du territoire de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2010-05-246**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RELATIVEMENT AUX  
TRAVAUX DE BALAYAGE DES CHAUSSÉES ET L'ENLÈVEMENT  
DES DÉTRITUS ET LE NETTOYAGE DES PUISARDS ET REGARDS  
POUR LES ROUTES 139, 241, BOULEVARD PIERRE-LAPORTE ET  
BOULEVARD BROMONT**



**3 MAI 2010**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu, le 7 avril dernier, un contrat d'entretien du ministère des Transports du Québec pour que la Ville de Bromont effectue des travaux de balayage des chaussées et l'enlèvement des débris et le nettoyage des puisards et regards pour les routes 139, 241, boulevard Pierre-Laporte et boulevard Bromont ;

ATTENDU QUE lesdits sur les infrastructures appartenant au ministère des Transports du Québec s'avèrent financièrement équivalents et comportent des avantages d'exécution pour la ville de Bromont ;

ATTENDU QUE cette entente est renouvelable annuellement et peut être renouvelée par tacite reconduction pour une ou deux périodes additionnelles et successives ;

ATTENDU QUE le ministère du Transport du Québec verse un montant de MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET UN DOLLAR ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (1 861,95 \$) à la Ville pour l'exécution dudit contrat d'entretien;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit contrat d'entretien numéro 8608-10-DDDD ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer le contrat d'entretien numéro 8608-10-DDDD avec le ministère des Transports du Québec afin que la Ville effectue les travaux de balayage des chaussées et l'enlèvement des débris et le nettoyage des puisards et regards pour les routes 139, 241, boulevard Pierre-Laporte et boulevard Bromont pour l'année 2010, et ce, pour une somme de **MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET UN DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (1 861,95 \$)** à être versée à la Ville; ledit contrat d'entretien est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2010-05-247**

**RATIFICATION DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE  
AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS  
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RELATIVEMENT AU  
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES  
(PROGRAMME PRECO)**

**3 MAI 2010**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait une demande de subvention au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (programme PRECO) pour des travaux à être effectués sur une partie des rues Papineau et Stanstead;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accepté la demande de subvention de la Ville, laquelle subvention s'élève à **SEPT CENT QUATRE MILLE DOLLARS (704 000 \$)**;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente, dossier numéro 231412, signé par la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, en date du 22 avril 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De ratifier la signature de la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, au protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de l'octroi d'une aide financière relié au programme de renouvellement des conduites (programme PRECO) pour des travaux à être effectués sur une partie des rues Papineau et Stanstead, dossier 231412, en date du 22 avril 2010, et de remercier le Ministre pour cette aide financière; ledit protocole d'entente est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2010-05-248**

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-10-457 ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE LOCATION  
ET D'UNE RÉOLUTION DE DETTE AVEC 9135-7988 QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2009-10-457 a été adoptée avec la mention au premier paragraphe de la conclusion « ...deux cents (250) billets gratuits... »;

ATTENDU QU'on aurait dû y lire audit premier paragraphe de la conclusion « ... deux cents (200) billets gratuits ...»;

ATTENDU QU'à la résolution il est fait mention de « Production Juste pour rire » ;

**3 MAI 2010**

ATTENDU QUE « Production Juste pour rire » et « 9135-7988 Québec inc.» sont la même entité ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a conclu une entente avec Production Juste pour rire, suivant l'adoption de la résolution numéro 2009-10-457, visant un échange de services avec 9135-7988 Québec inc. pour un montant total de **VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT UN DOLLARS ET CINQUANTE-HUIT CENTS (22 701,58 \$)** venant ainsi radier une dette équivalent et d'accepter en contrepartie, la proposition de 9135-7988 Québec inc., quant au prêt de la salle du Chapiteau Bromont pour cinq (5) évènements, répartis sur une période de 2 ans, soit les années 2010 et 2011, d'une valeur de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** ainsi que l'offre de deux cents (200) billets gratuits au cours de la saison estivale 2010 complétant l'échange de service ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et 9135-7988 Québec inc. désirent conclure une entente relativement au contenu de la résolution numéro 2009-10-457 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont et 9135-7988 Québec inc. désirent conclure une entente de location pour le prêt de la salle du Chapiteau Bromont pour cinq (5) évènements conformément au contenu de la résolution numéro 2009-10-457 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance desdites ententes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution numéro 2009-10-457 afin de remplacer la mention au premier paragraphe de la conclusion « ...deux cents (250) billets gratuits... » par la mention « ... deux cents (200) billets gratuits ...» .

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence le greffier par intérim à signer les ententes suivantes, soit :

- une entente de résolution de dette pour refléter les termes de la résolution numéro 2009-10-457 ; et
- une entente de location pour le prêt de la salle du Chapiteau Bromont pour cinq (5) évènements conformément au contenu de la résolution numéro 2009-10-457.

**ADOPTÉE**

3 MAI 2010

**2010-05-249**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION DE  
DEUX LAMPADAIRES, TOUCHANT DEUX PARTIES DU LOT 2 591  
285, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Robert Vachon est propriétaire du lot 2591 285, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur Robert Vachon, en date du 8 juin 2009, pour l'installation de deux (2) lampadaires;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Robert Vachon relativement à l'implantation de deux lampadaires touchant deux parties du lot 2 591 285, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie identique de quatre mètres carrés et neuf dixièmes (4,9 m<sup>2</sup>), montrées à la description technique préparée par monsieur Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, portant sa minute 14 501, dossier 33-1127.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

**ADOPTÉE**

**3 MAI 2010**

**2010-05-250**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE D'INCENDIE, TOUCHANT UNE PARTIE DES LOTS 2 591 276 ET 2 591 277, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE la Fiducie personnelle Dany Beulé est propriétaire des lots 2 591 276 et 2 591 277, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par messieurs Dany Beulé et Claude Beulé, représentant de la Fiducie personnelle Dany Beulé, respectivement en date des 9 et 16 juin 2009, pour l'installation d'une borne d'incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la Fiducie personnelle Dany Beulé relativement à l'implantation d'une borne d'incendie, touchant une partie des lots 2591 276 et 2591 277, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant des superficies respectives de deux dixièmes de mètre carré (0,2 m<sup>2</sup>) et un mètre carré et trois dixièmes (1,3 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, portant sa minute 14 498, dossier 33-1127.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville

**3 MAI 2010**

de Bromont l'acte de servitude substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

**ADOPTÉE**

**2010-05-251**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE D'INCENDIE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591 280, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE madame Pierrette Chabot est propriétaire du lot 2591 280, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par madame Pierrette Chabot, en date du 2 juin 2009, pour l'installation d'une borne d'incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de madame Pierrette Chabot relativement à l'implantation d'une borne d'incendie, touchant une partie du lot 2 591 280, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de un mètre carré et quatre dixièmes (1,4 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, portant sa minute 14 499, dossier 33-1127.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me David F. Ménard, notaire.

**3 MAI 2010**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

**ADOPTÉE**

**2010-05-252**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE D'INCENDIE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591 315, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Réal Hamelin est propriétaire du lot 2 591 315, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur Réal Hamelin, en date du 4 juin 2009, pour l'installation d'une borne d'incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Réal Hamelin relativement à l'implantation d'une borne d'incendie, touchant une partie du lot 2 591 315, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et six dixièmes (2,6 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, portant sa minute 14 500, dossier 33-1127.

**3 MAI 2010**

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

**ADOPTÉE**

**2010-05-253**

**ACQUISITION DE SERVITUDES POUR L'IMPLANTATION DE DEUX LAMPADAIRES ET D'UNE BORNE D'INCENDIE, TOUCHANT DES PARTIES DU LOT 2 591 329, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE l'Église Unie du Canada est propriétaire du lot 2591 329, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par l'Église Unie du Canada, en date du 19 juin 2009, pour l'installation de deux (2) lampadaires et d'une borne d'incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de l'Église Unie du Canada relativement à l'implantation de deux (2) lampadaires touchant deux (2) parties du lot 2 591 329, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, respectivement de superficie de quatre mètres carrés et sept dixièmes



**3 MAI 2010**

(4,7 m<sup>2</sup>) et de quatre mètres carrés et huit dixièmes (4,8 m<sup>2</sup>), montrées à la description technique préparée par monsieur Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, portant sa minute 14 502, dossier 33-1127.

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de l'Église Unie du Canada relativement à l'implantation d'une borne d'incendie touchant une partie du lot 2 591 329, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et six dixièmes (2,6 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, portant sa minute 14 502, dossier 33-1127.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

**ADOPTÉE**

**2010-05-254**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION DE  
TROIS BOLLARDS, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591 402,  
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE  
DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE  
LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Mario Tremblay est propriétaire du lot 2 591 402, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur Robert Vachon, représentant de la compagnie 3088-7145 Québec inc., le propriétaire précédent, devant aviser l'acquéreur éventuel des modalités de cet engagement et assujettir la vente à respecter ledit engagement par le nouvel acquéreur, en date du 23 octobre 2009, pour l'installation de trois (3) bollards;

**3 MAI 2010**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Mario Tremblay relativement à l'implantation de trois (3) bollards touchant une partie du lot 2 591 402, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de onze mètres carrés (11,0 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, portant sa minute 14 503, dossier 33-1127.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraire.

**2010-05-255**

#### **SOLLICITATION FINANCIÈRE - CLUB D'ÂGE D'OR D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE le Club d'âge d'or d'Adamsville adresse une demande d'aide financière à la Ville de Bromont pour la location du sous-sol de l'église Saint-Vincent-Ferrier afin d'y tenir des activités ;

ATTENDU QUE le Club d'âge d'or d'Adamsville, de même que les autres organismes utilisant le sous-sol de l'église St-Vincent-Ferrier, soit le Club de

**3 MAI 2010**

dards et le Cercle de fermières, adhèrent à la mission de la Ville de Bromont en matière de loisirs ;

ATTENDU QU'une grande proportion de bromontois fait partie de ces organismes ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne dispose d'aucune infrastructure permettant d'accueillir des initiatives socioculturelles ou communautaires dans ce district ;

ATTENDU QUE et que les sommes nécessaires sont disponibles dans à cet effet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une aide financière de **CINQ CENTS DOLLARS (500\$)** au Club d'âge d'or d'Adamsville pour l'année 2010, et ce, au bénéfice de l'ensemble des organismes utilisant le sous-sol de l'Église St-Vincent-Ferrier.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-05-256**

**RENOUVELLEMENT AU RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le Réseau d'Information municipale offre un service d'information sur Internet sur le domaine municipale aux employés et élus de la Ville ;

ATTENDU QUE l'abonnement de la Ville prend fin le 1<sup>er</sup> juin prochain ;

ATTENDU l'offre de renouvellement au Réseau d'Information municipale en date du 19 avril 2010, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2011, pour un montant de **CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (550 \$)**, excluant les taxes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'abonnement de la Ville au Réseau d'Information municipale pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 1<sup>er</sup> juin 2011, pour un montant de **CINQ**

**3 MAI 2010**

**CENT CINQUANTE DOLLARS (550 \$)**, excluant les taxes, et ce, conformément à l'offre de renouvellement datée du 19 avril 2010 ; ladite offre de renouvellement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2010-05-257**

**AUTORISATION POUR LE DÉPLACEMENT D'UNE MURALE DU  
CIRCUIT PATRIMONIAL SIS AU 871, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE le circuit patrimonial de la Ville Bromont compte 3 murales et 20 panneaux répartis de part et d'autre de la rue Shefford et que l'une de ces murales se trouve devant l'actuelle Place Macpherson à l'adresse 871, rue Shefford ;

ATTENDU QUE le nouveau propriétaire de la Place Macpherson, Monsieur David Roberts, souhaite faire déplacer cette murale afin de dégager la façade du bâtiment et de le mettre davantage en valeur ;

ATTENDU QU'une visite des lieux a été effectuée pour déterminer un nouvel emplacement en collaboration avec le propriétaire et que le seul et meilleur endroit s'avère être obstrué actuellement par un arbre situé à la droite du bâtiment ;

ATTENDU QUE le propriétaire démontre un engagement réel dans la mise en valeur de ce bâtiment historique et qu'il compte en refaire l'aménagement paysagé ;

ATTENDU QUE le propriétaire s'engage à défrayer les coûts de la supervision des travaux par Monsieur Sylvain Choquette, instigateur du circuit patrimonial ainsi que l'achat des matériaux nécessaires à la réinstallation de la murale ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose de la machinerie et de la main-d'œuvre pour effectuer de tels travaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le déplacement de la murale du circuit patrimonial qui se trouve devant Place Macpherson, propriété de Monsieur David Roberts, sis au 871 rue Shefford, ainsi que la coupe de l'arbre qui obstrue l'endroit où cette murale serait réinstallée.

**3 MAI 2010**

QUE Monsieur David Roberts défraie les coûts de la supervision des travaux par Monsieur Sylvain Choquette, instigateur du circuit patrimonial ainsi que l'achat des matériaux nécessaires à la réinstallation de la murale.

**ADOPTÉE**

**2010-05-258**

**FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ET  
FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE les municipalités et Municipalité régionale de comté du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les Municipalités régionales de comté du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les Municipalités régionales de comté pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des Municipalités régionales de comté pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine

**3 MAI 2010**

compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les Municipalités régionales de comté au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les municipalités et les Municipalités régionales de comté refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, et Monsieur Pierre Paradis, député de la circonscription de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉE**

**2010-05-259**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR  
LA RÉALISATION DES TRAVAUX DU PONT PATENAUDE DANS LES  
PLUS BREFS DÉLAIS**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 2009-12-537 par laquelle il demandait au ministère des Transports du Québec d'effectuer les travaux au pont Patenaude avec diligence et dans les meilleurs délais afin de minimiser les impacts négatifs aux résidents de la Ville de Bromont et à ses visiteurs ;

**3 MAI 2010**

ATTENDU QUE le Conseil municipal demandait également dans ladite résolution que le ministère des Transports du Québec informe la Ville de Bromont de son échéancier relativement à la réouverture du pont Patenaude ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été avisé par le ministère des Transports du Québec que la réouverture du pont Patenaude était prévue pour l'année 2013 ;

ATTENDU QUE la situation actuelle provoque des virages de véhicules lourds dans des entrées privées non autorisées ainsi que des manœuvres inappropriées dans un endroit très restreint et très en pente donnant sur la rivière qui pourrait s'avérer dangereuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander au ministère des Transports du Québec de raccourcir les délais de réalisation et que les travaux du pont Patenaude soient faits avant 2013;

De demander au ministère des Transports du Québec d'élaborer un plan de contingence en attendant les travaux et d'en informer les municipalités concernées et leurs citoyens.

De transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Pierre Paradis, député de la circonscription de Brome-Missisquoi, et au Conseil municipal de la Ville de Brigham.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT D'UN AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À  
UNE LICENCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES  
JEUX ET DÉPÔT DU RAPPORT DU TECHNICIEN CHEF  
INSPECTEUR DE LA VILLE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de demandes relatives à un permis ou à une licence de la Régie des alcools, des courses et des jeux et dépôt du rapport du technicien chef inspecteur de la Ville.

**N.M.**

**3 MAI 2010**

**LETTRE ET EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION  
SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS RELATIVEMENT À LA  
SIMULTANÉITÉ DE L'ÉLECTION SCOLAIRE ET MUNICIPALE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre et extrait de procès-verbal de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs relativement à la simultanité de l'élection scolaire et municipale.

**N.M.**

**LETTRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA  
VILLE DE BROMONT DANS LE DOSSIER L'OPPOSANT À IBM  
CANADA LTÉE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de l'Union des municipalités du Québec relativement à la demande d'aide financière de la Ville de Bromont dans le dossier l'opposant à IBM Canada Ltée.

**N.M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE  
BROME-MISSISQUOI DU 20 AVRIL 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 20 avril 2010.

**N.M.**

**LETTRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA  
HAUTE-YAMASKA RELATIVEMENT À LA CONVOCATION À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE CARTHY INC.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska relativement à la convocation à l'assemblée générale annuelle de CARTHY inc..



**3 MAI 2010**

**N.M.**

**LETTRE ET EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT À LA  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT DANS  
LE DOSSIER L'OPPOSANT À IBM CANADA LTÉE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre et extrait du procès-verbal de la Fédération québécoise des municipalités relativement à la demande d'aide financière de la Ville de Bromont dans le dossier l'opposant à IBM Canada Ltée.

**2010-05-260**

**APPROPRIATION À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE  
REMPACEMENT DU REMBLAI DES CONDUITES EXISTANTES  
DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES LILAS**

ATTENDU QUE lors des travaux du prolongement de la rue des Lilas, la firme Genivar, mandatée pour la surveillance des travaux par la Ville, a constaté une non-conformité du remblai des conduites existantes;

ATTENDU QUE le remblai existant représente un danger sérieux pour les conduites existantes;

ATTENDU QUE pour assurer des infrastructures durables à la municipalité et éviter d'intervenir en cas de fuite, il est impératif d'intervenir le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE ces travaux de réfection ne sont pas de la responsabilité du promoteur ;

ATTENDU QUE c'est travaux n'étaient pas prévu au budget, lesquels sont estimés à un maximum de **VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$)**, excluant les taxes ;

ATTENDU QUE ces travaux peuvent être effectués par le personnel du Service des travaux publics ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approprier à même la réserve financière un montant maximum de **VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$)**, excluant les taxes, afin que le personnel du Service des Travaux publics puisse effectuer le remplacement du remblai des conduites existantes dans le prolongement de la rue des Lilas.

**3 MAI 2010**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire à même la réserve financière et de l'affecter au paiement cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-05-261**

**PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU LES ARTS  
ET LA VILLE**

ATTENDU le 23<sup>e</sup> colloque annuel du Réseau Les Arts et la Ville aura lieu du 5 au 7 mai 2010 à Victoriaville ;

ATTENDU QUE le Réseau Les Arts et la Ville réunit les milieux municipal et culturel afin de promouvoir, de soutenir et de défendre le développement culturel et artistique des municipalités ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Diane Perron, conseillère, et Madame Rachel Grenon, artiste céramiste, à assister au colloque du Réseau Les Arts et la Ville qui se tiendra du 5 au 7 mai 2010 à Victoriaville.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer les frais d'inscription de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)** pour Madame Diane Perron et de **TROIS CENTS DOLLARS (300 \$)** pour Madame Rachel Grenon, les frais de déplacement et tous les autres frais inhérents à la participation audit colloque.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Lucien Lortie questionne les membres du Conseil, à savoir :

**3 MAI 2010**

- Comment se fait-il que les achats de matériaux de construction de l'atelier municipal aient été faits à l'extérieur du territoire de la Ville?
- Quelles sont les dépenses à venir relativement à la participation des élus au colloque annuel du Réseau Les Arts et la Ville et à combien nous pouvons nous attendre?
- Madame Nathalie Perrault questionne les membres du Conseil, à savoir :
  - Pourquoi il n'y a pas eu de bureau de vote dans le district d'Adamsville lors du vote par anticipation?

**2010-05-262**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTERIM